



## Les Briques du GAMP asbl

### Le projet « 22 le Méridien »

En réponse aux nombreuses actions de sensibilisation du GAMP (sit-ins, conférences de presse, actions médiatiques) dénonçant le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance, l'Etat Fédéral a attribué à l'asbl Les Briques du GAMP deux bâtiments appartenant à la Régie des Bâtiments et situés à Bruxelles (Arrêté Royal du 27 avril 2007 publié au Moniteur du 12 juin 2007 sous le N° 2007-2405).



Les bâtiments sont sis Rue du Méridien 22 dans la Commune bruxelloise de St. Josse. L'objectif principal du projet est de répondre aux besoins criants d'accueil et d'hébergement en Région bruxelloise pour les personnes les plus lourdement handicapées. L'attribution des bâtiments est réglée dans le cadre d'un contrat de bail emphytéotique de 27 ans renouvelable, pour la somme de 1 euro symbolique, qui a été signé le 11 septembre 2007.

Le site est accessible par les transports en commun. Il est proche de différents commerces, lieux d'activités sportives et culturelles, d'un milieu associatif important (Maison des Femmes, CRIOC, ...) ainsi que d'un Hôpital (Clinique St. Etienne, en voie de transformation). Le milieu social environnant est chaleureux et tolérant vis-à-vis des personnes handicapées.

Les bâtiments, constitués d'une maison de maître datant de la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et d'annexes construites plus récemment dans la cour interne, sont inoccupés depuis 1997. Les bâtiments n'étant pas actuellement adaptés à l'accueil de personnes handicapées nécessitent une rénovation importante. Sur base d'une note au Gouvernement co-signée par les Vice-Premiers Ministres Laurette Onkelinx et Didier Reynders, il a été décidé que les frais de rénovation et d'adaptation seront pris en charge par Beliris, accord de coopération entre l'Etat Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

L'asbl Les Briques du GAMP a décidé d'attribuer l'utilisation des bâtiments à un projet d'accueil pour personnes handicapées de grande dépendance ayant reçu un accord préalable de financement de la part de la COCOF. Ce financement concerne essentiellement les frais de fonctionnement et de personnel destinés à l'encadrement des personnes handicapées.

L'asbl FARRA Bruxelles Capitale ([www.farra.be](http://www.farra.be)) s'est proposée pour occuper les lieux. L'asbl accueille des personnes handicapées de grande dépendance et gère actuellement un centre de jour de 16 personnes à Schaerbeek (FARRA Forêt) ainsi qu'un centre de jour et un centre d'hébergement pour 16 autres personnes à Ixelles (FARRA Derby). Ces centres sont déjà agréés et subsidiés par la COCOF. La partie hébergement du FARRA Derby doit impérativement trouver une autre implantation en remplacement de l'actuelle qui n'est plus conforme et dont le bail vient à échéance dans quelque temps.

Selon l'accord intervenu entre le FARRA et Les Briques du GAMP, le FARRA occupera la totalité des bâtiments du Méridien, y relogera le centre d'hébergement actuel (FARRA Derby) et élargira sa capacité d'accueil afin de créer des places supplémentaires:

- Déménagement des 16 places en hébergement du FARRA Derby. Ces personnes continueront à fréquenter le centre de jour actuel situé à Ixelles.



## Les Briques du GAMP asbl

- Création de 8 places supplémentaires en hébergement pour de nouveaux bénéficiaires, dont 5 places de court séjour (ce qui permettra de satisfaire à des besoins temporaires d'hébergement d'un plus grand nombre de personnes handicapées).
- Création de 25 places supplémentaires en accueil de jour pour de nouveaux bénéficiaires (différents de ceux de l'hébergement ci avant), dont 5 places de répit pour les personnes qui seront accueillies en court séjour.

Début 2008, le FARRA a donc introduit auprès de la COCOF une demande d'extension de son agrément pour 33 places supplémentaires de jour et de nuit. Le 14 février 2008, le Collège de la COCOF a donné son accord de principe pour l'extension.

La Régie des Bâtiments ne possédant pas de plans exploitables, l'asbl Les Briques du GAMP a engagé le bureau d'architectes Art & Build afin d'établir dans un premier temps, la situation actuelle des bâtiments et dans un deuxième temps, une ébauche de plans des futurs centres, en accord avec le promoteur FARRA. Cela a été possible grâce à l'aide d'une fondation privée qui a permis d'accélérer les temps. Beliris a pris en charge le dossier en septembre 2008.

Depuis, le même bureau d'architectes a été engagé par Beliris afin d'établir l'avant-projet. Celui-ci a été finalisé fin 2009. Le permis de bâtir a été introduit auprès de la Région Bruxelloise en janvier 2010. L'appel d'offres pour la phase successive, soit la désignation d'un nouveau bureau d'études pour la réalisation des travaux, a été clôturé en mars 2010.

Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année 2010.

L'ouverture du centre est prévue en 2012.



Le bâtiment arrière et la cour interne



La façade de la maison de maître avec le balcon, Rue du Méridien 22 à St. Josse



La fresque du plafond de la maison de maître